

Numéro d'entreprise :

.....

Contact Center du Service Public Fédéral Finances : tél. 0257 257 57 (tarif normal)

COPIE

à conserver par le contribuable

**DECLARATION
A L'IMPOT DES PERSONNES MORALES**

**EXERCICE D'IMPOSITION 2018
Revenus de l'année 2017**

**La présente copie est uniquement destinée au contribuable et
ne peut être renvoyée pour servir de déclaration valable.**

Information bancaire

IBAN
BIC

Personne de contact

Qualité de la personne de contact
Nom et prénom
Fonction
Rue
N°
Boîte
Code postal et commune
Numéro de téléphone ou fax
E-mail

Avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5310, . .

Pensions, capitaux, cotisations et primes patronales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5320, . .

Frais de voiture à concurrence d'une quotité de l'avantage de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5206, . .

Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés et avantages financiers ou de toute nature

	Codes	Période imposable
Montant imposable des dépenses ou avantages de toute nature non justifiés		
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 50 %	5334, . .
Dépenses ou avantages de toute nature non justifiés imposables à 100 %	5335, . .
Montant imposable des avantages financiers ou de toute nature		
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 50 %	5336, . .
Avantages financiers ou de toute nature imposables à 100 %	5337, . .

Dividendes attribués par certaines intercommunales

	Codes	Période imposable
Montant imposable	5340, . .

Versements anticipés

	Codes	Période imposable
Versements anticipés à prendre en considération	1810, . .
Versement anticipé, premier trimestre	1811, . .
Versement anticipé, deuxième trimestre	1812, . .
Versement anticipé, troisième trimestre	1813, . .
Versement anticipé, quatrième trimestre	1814, . .
Numéro de référence attribué par le Service Versements anticipés différent du numéro d'entreprise		
Premier autre numéro de référence	1821, . .
Deuxième autre numéro de référence	1822, . .
Troisième autre numéro de référence	1823, . .
Quatrième autre numéro de référence	1824, . .

Revenus recueillis soumis au précompte mobilier

Revenus de capitaux et biens mobiliers, lots afférents à des titres d'emprunts et indemnités pour coupon manquant ou pour lot manquant

	Codes	Période imposable
Nature		
Revenus d'origine belge qui ont été attribués ou mis en paiement sans retenue ni versement de précompte mobilier, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus d'origine étrangère qui ont été encaissés ou recueillis en Belgique sans retenue ni versement de précompte mobilier, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus d'origine étrangère qui ont été encaissés ou recueillis à l'étranger sans intervention d'un intermédiaire établi en Belgique, dans la mesure où un précompte mobilier est dû		
Revenus recueillis abusivement en exemption de précompte mobilier sur la base d'une déclaration inexacte		
Revenus	5401l.....l.....l....., . .
Précompte mobilier dû	5402l.....l.....l....., . .
Bureau de recette	5403	
Dates de versement	5404	
.....	5404	
.....	5404	

Revenus d'actions ou parts d'origine étrangère, payés ou attribués par certaines sociétés d'investissement ou de titres à revenus fixes d'origine étrangère recueillis en raison de l'aliénation de ces titres avant l'échéance des revenus

	Codes	Période imposable
Revenus	5411l.....l.....l....., . .
Précompte mobilier dû	5412l.....l.....l....., . .
Bureau de recette	5413	
Dates de versement	5414	
.....	5414	
.....	5414	

Revenus de la location de biens mobiliers garnissant des habitations, chambres ou appartements meublés

	Codes	Période imposable
Revenus	5421l.....l.....l....., . .
Précompte mobilier dû	5422l.....l.....l....., . .
Bureau de recette	5423	
Dates de versement	5424	
.....	5424	
.....	5424	

Revenus divers

	Codes	Période imposable
Nature		
Revenus recueillis à l'occasion soit de la sous-location ou de la cession de bail d'immeubles, meublés ou non, sis en Belgique ou à l'étranger, soit de la concession du droit d'utiliser, en Belgique ou à l'étranger, un emplacement qui est immeuble par nature et qui n'est pas situé dans l'enceinte d'une installation sportive pour y apposer des affiches ou d'autres supports publicitaires		
Produits de la location du droit de chasse, de pêche et de tenderie		
Revenus	5431l.....l.....l....., . .
Précompte mobilier dû	5432l.....l.....l....., . .
Bureau de recette	5433	
Dates de versement	5434	
.....	5434	
.....	5434	

Revenus mobiliers payés ou attribués

Dividendes distribués

	Codes	Période imposable
Dividendes distribués	5441, . .
Précompte mobilier dû	5442, . .
Bureau de recette	5443	
Dates de versement	5444	
	5444	
	5444	

Revenus de dépôts d'argent, créances, prêts ou autres revenus passibles du précompte mobilier

	Codes	Période imposable
Revenus	5451, . .
Précompte mobilier dû	5452, . .
Bureau de recette	5453	
Dates de versement	5454	
	5454	
	5454	

Constructions juridiques

	Codes	Période imposable
Le contribuable est un fondateur ou un tiers bénéficiaire d'une construction juridique	5510
Identité de la construction juridique		
Dénomination complète		
Forme juridique		
Rue et numéro		
Code postal et commune		
Pays		
Numéro d'identification		
La construction juridique, dont le contribuable est fondateur, n'a pas de personnalité juridique	5520
Identité de l'administrateur de la construction juridique		
Nom		
Rue et numéro		
Code postal et commune		
Pays		
La construction juridique, dont le contribuable est le fondateur ou un tiers bénéficiaire, satisfait à toutes les conditions mentionnées ci-après:	5530
<p>La construction juridique est établie dans un Etat membre de l'Espace économique européen, dans un Etat avec lequel la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition, dans un Etat avec lequel la Belgique a conclu un accord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale ou dans un Etat qui, avec la Belgique, est partie à un autre instrument juridique bilatéral ou multilatéral, pourvu que cette convention, cet accord ou cet instrument juridique permette l'échange d'informations en vue de l'application de la législation interne des Etats contractants en matière fiscale.</p>		
<p>La construction juridique exerce une activité économique effective dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle dans le lieu où elle est établie et, le cas échéant, dans le lieu où elle dispose d'un établissement stable.</p>		
<p>L'ensemble des locaux, du personnel et de l'équipement dont la construction juridique dispose dans le lieu où elle est établie et, le cas échéant, dans le lieu où elle dispose d'un établissement stable, est en proportion avec l'activité économique précitée qu'elle y exerce.</p>		

Documents et relevés divers

A joindre,

Comptes annuels si le contribuable n'est pas obligé de déposer ceux-ci auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale

Pour les contribuables autres que ceux visés à la rubrique « contribuables assujettis », alinéa 1^{er}, b), de la brochure explicative, documents nécessaires à l'appréciation du régime d'imposition applicable (sauf si cela ressort explicitement des comptes annuels)

Annexes :

....., le (date)

